

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Cible ONU 15.1 – D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.

Indicateur 15.i3 : Écosystèmes peu anthropisés

Concepts et définitions

Définition

L'indicateur 15.i3 « **Écosystèmes peu anthropisés** » mesure la part du territoire occupé par les écosystèmes peu anthropisés. Il permet ainsi de connaître la part relative du territoire non anthropisée et renseigne sur notre capacité à préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement, notamment si l'indicateur est suivi sur un temps long (plusieurs décennies).

Concepts

L'**artificialisation des sols** constitue une pression forte pour la biodiversité, car elle a pour conséquence la destruction des milieux naturels et la fragmentation du territoire. Une diminution de l'artificialisation des sols serait un signe d'une meilleure cohérence entre les politiques de biodiversité et les politiques de logement (densification) et d'aménagement (lutte contre l'étalement urbain, la multiplication et l'étalement des zones d'activité, la consommation d'espaces agricoles et naturels).

Certains territoires agricoles (grandes cultures et cultures permanentes notamment), plus ou moins anthropisés selon les pratiques culturales employées, peuvent également imposer de fortes pressions sur la biodiversité (destruction et fragmentation d'habitats naturels, épandage de pesticides, fertilisation azotée et risque d'eutrophisation des milieux, etc.).

Champ

France (métropole + DROM).

Commentaires

Cet indicateur est pertinent pour suivre l'avancée de la France concernant l'objectif d'enrayer et d'inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. En effet, une diminution de la part des milieux peu anthropisés traduit directement une perte de surfaces et d'écosystèmes plus favorables à la biodiversité.

Cet indicateur est un indicateur complémentaire qui peut être rattaché à la cible ONU 15.1.

Méthodologie

Méthode de calcul

Cet indicateur correspond à la somme des surfaces des postes *CORINE Land Cover* n° 3, 4 et 231, 243, 244, autrement dit des forêts et milieux semi-naturels (3), zones humides (4), prairies (231), systèmes culturels et parcellaires complexes (243) et territoires agroforestiers (244).

Les surfaces sont calculées sous système d'information géographique (SIG), avec la projection Lambert 93 et l'utilisation de la BD-Carto de l'Institut national de l'information géographique et forestière pour la limite du territoire métropolitain et des différents territoires ultramarins.

Désagréations retenues

Aucune.

Désagréations territoriales

Par département.

Source des données

Description

La production de cet indicateur est assurée par le Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Les données utilisées pour calculer cet indicateur sont issues de la base de données géographiques d'occupation des sols *CORINE Land Cover* (CLC), issue de l'interprétation d'images satellitaires et produite à une échelle de 1/100 000 avec un seuil de 25 ha pour la cartographie des unités d'occupation homogène des sols (selon une nomenclature emboîtée à trois niveaux et regroupant 44 postes en métropole ; selon une nomenclature emboîtée à trois niveaux et regroupant 44 postes + 6 postes créés dans un 4e niveau pour tenir compte des spécificités des DROM).

Périodicité

Tous les 6 ans, car c'est la fréquence de disponibilité des bases de données *CORINE Land Cover*.

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace)

Les résultats sont comparables d'une région à l'autre, et plus généralement d'un territoire à l'autre, sans aucun problème. C'est théoriquement un indicateur dont la valeur évolue relativement peu, tout du moins à court et moyen termes.

Références / Publications

- « [Part du territoire peu occupé par les écosystèmes peu anthropisés](#) », Observatoire national de la Biodiversité.